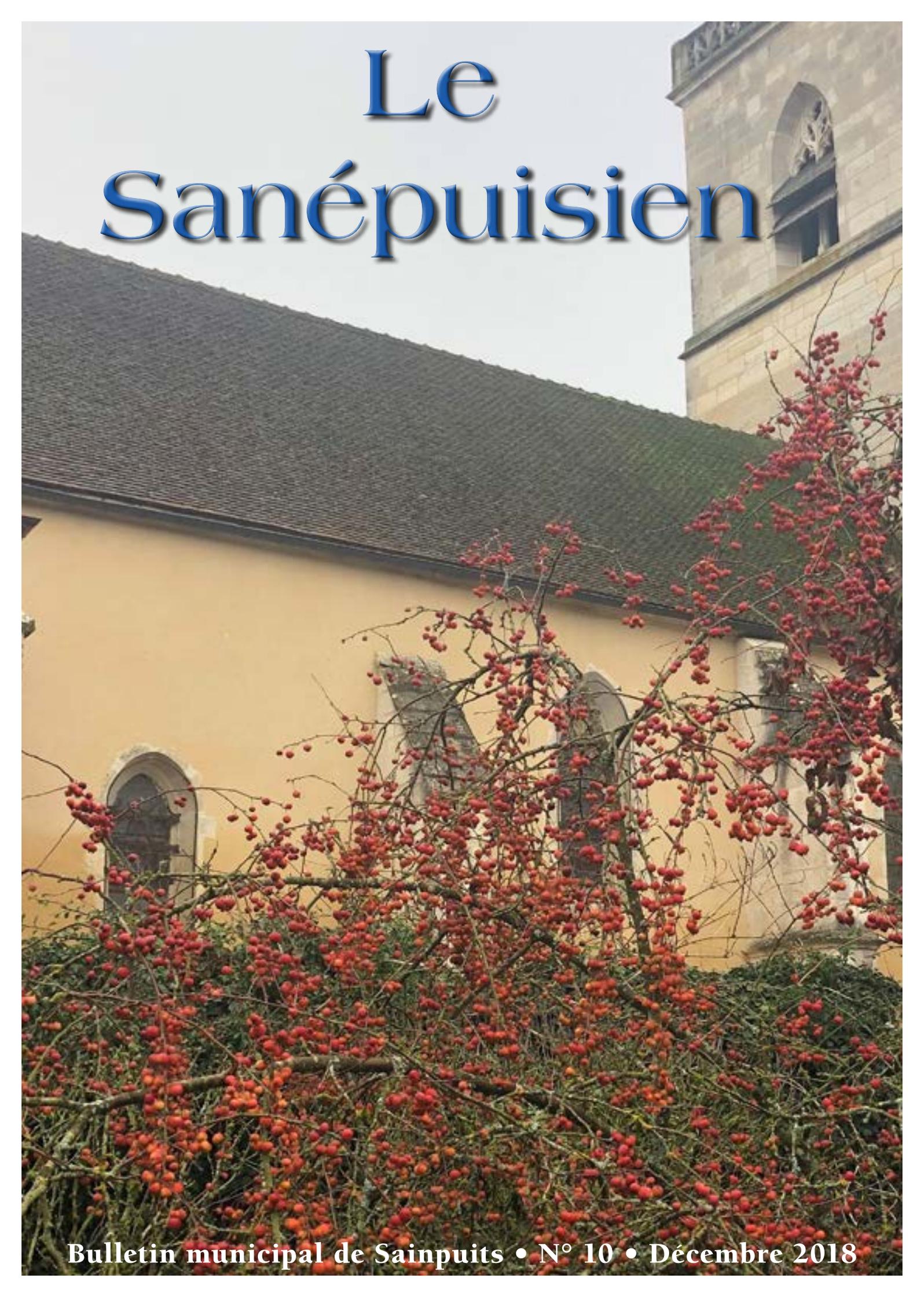


# Le Sanépuisien

The background of the cover is a photograph of a church building with a grey tiled roof and a stone bell tower. In the foreground, there are several branches of holly covered in bright red berries. The title 'Le Sanépuisien' is written in a blue, serif font with a slight shadow effect.

# L'ÉDITO DU MAIRE

## Colère ! Épisode 2

IL Y A UN AN, dans le numéro 8 du Sanépuisien, j'avais déjà intitulé mon éditorial « Colère ! ». Il portait sur les modifications structurelles de l'organisation politique et administrative de nos campagnes et de l'incohérence des mesures appliquées qui découlaient (dérivaient) de la politique du gouvernement précédent.

J'écrivais alors « *Le gouvernement que les Français ont élu a une très lourde responsabilité. Il a le devoir de réussir si nous ne voulons pas être entraînés dans une spirale destructrice. La question qui se pose alors est de savoir s'il aura les moyens et la volonté de mettre en œuvre les réformes promises. Aujourd'hui, nous pouvons en douter...* »

Qu'est-ce que je regrette d'avoir eu raison !

LES ÉVÉNEMENTS récents me désespèrent alors même qu'ils étaient prévisibles. Ce n'est pas faute d'avoir à mon humble niveau alerté sur l'inertie et la condescendance dont font preuve les pouvoirs publics à l'égard des communes rurales. Fallait-il en arriver là pour que peut-être un peu de démocratie réapparaisse et que les « élites » regardent un peu vers le bas, regardent où ils mettent les pieds et cessent de piétiner le peuple.

La révolte qui gronde est la même que celle qui a réveillé les Français un certain 14 juillet 1789 : celle du pouvoir d'achat.

Si le pouvoir — qui semble bien être inféodé à cette administration centrale — reste sourd et qu'il continue à vivre dans sa bulle, les conséquences en seront identiques et nous verrons renaître un Robespierre ou un Marat.

J'ai chaque jour un peu plus l'impression de vivre dans l'univers du roman de Kafka : *Le Château*.



“

**Nous voulons croire que notre espoir repose sur la sagesse de nos grands élus qui sauront mettre leurs querelles picrocholines sous le boisseau et s'unir pour faire entendre raison au pouvoir.**

”



ALORS que nous reste-t-il ? Nous voulons croire que notre espoir repose sur la sagesse de nos grands élus qui sauront mettre leurs querelles picrocholines sous le boisseau et s'unir pour faire entendre raison au pouvoir et à son âme damnée d'administration.

Nous comptons tous sur eux pour redonner un peu d'espoir au peuple des champs. N'oubliez pas, Mesdames et Messieurs de Là-haut que la solidité comme la pérennité d'une construction dépend avant tout de celle de sa base. Sachez faire preuve non pas de mansuétude, mais de justice et surtout d'équité !

Si j'osais paraphraser Georges Pompidou s'adressant à Jacques Chirac (en 1966, déjà !) : « *Mais arrêtez donc d'emmerder les Français ! Il y a trop de taxes, trop de lois, trop de textes, trop de règlements dans ce pays ! On en crève ! Laissez-les vivre un peu et vous verrez que tout ira mieux ! Fouitez-leur la paix ! Il faut libérer ce pays !* »

REDOUBLONS d'efforts pour rester néanmoins optimistes et souhaitons que la sagesse revienne parmi nos grands élus, qu'ils redeviennent des représentants dignes et bien inspirés, que cette administration tatillonne et prétentieuse nous laisse un peu d'air, que le calme puisse enfin revenir dans les esprits et nous évite de basculer dans les extrêmes qui n'engendreraient que rancœur et désolation.

Avec cet espoir, en cette fin d'année incertaine, je tiens à vous présenter à tous des vœux de bonheur, de solidarité et de bien vivre ensemble. Que 2019 apporte à chacune et à chacun d'entre vous de belles satisfactions !

*Xavier Parent*

## Le conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux pour 2019

Le début de l'année est le temps des espérances et des souhaits. Oublions l'an 2018 qui connut dans la gestion de notre collectivité soumise à la conformité des lois nouvelles une adaptation parfois difficile par manque de visibilité ou en raison d'obligations imprévues. Une évidence s'impose : la commune ne doit pas perdre sa convivialité, ses activités, ses références et rompre ses amarres pour naviguer sans repère et bientôt sans équipage. Les compétences sont prises par des structures où sa représentation se mesure à l'aune d'un microscope.

Des cris d'alarme sont jetés dans un désert d'abdication. La responsabilité de chacun impose la reconquête du terrain perdu car l'obésité des structures n'est pas un modèle recevable pour nos entités rurales qui pourtant gèrent au mieux le fonctionnement de leurs activités avec des moyens limités. Bientôt nos mairies ne seront plus que des souvenirs en éloignant de plus en plus leurs services fonctionnels qui sont encore partiellement en place.

Formulons donc tous ensemble pour 2019 un souhait vital pour chacun : *Sauvons la proximité.*

*Jacques Bouzat*



Le maire et le conseil municipal sont heureux de vous convier à la cérémonie des vœux **le samedi 12 janvier à 11h00** à la salle des fêtes.

## État civil

### MARIAGE

18/08 M<sup>lle</sup> Marlène SAGETTE et M. Christophe BIZET

### DÉCÈS

05/07 M<sup>me</sup> Nathalie CORDUANT épouse SANSONE ;

16/11 M<sup>lle</sup> Marcelle VAINEAU ;

21/11 M. Pierre BAILLY.

*La municipalité s'associe à la douleur des familles.*

## Sommaire

**L'édito du maire**

**P 2**

**Le blason de notre commune**

**État civil**

**P 3**

**La communauté de communes**

**P 4**

**Pass'Santé**

**Bourgogne-Franche-Comté**

**P 5**

**Brèves de village**

**P 6-7-8**

**La vie des entreprises**

**P 9**

**La vie des associations**

**P 10-11**

**Les conseils municipaux**

**P 12-13**

**La région**

**Bourgogne-Franche-Comté**

**P 14**

**L'anniversaire de l'armistice de 1918**

**P 15**

**La Madeleine 21-22-23 juillet**

**P 16**

**Loisirs**

**P 17**

**Publicités**

**P 18-19**

**Informations pratiques**

**P 20**

**Rédaction :**

Jacques Bouzat

**Éditeur de la publication :**

Mairie de Sainpuits

**Directeur de la publication :**

Xavier Parent

**Maquette, mise en page :**

Frédéric Fabre

**Impression :**

Édérès, Cosne-Cours-sur-Loire

## L'intercommunalité

### Présentation de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale)

Sainpuits fait partie de l'intercommunalité de Puisaye-Forterre qui compte 58 communes pour 35 460 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le siège est à Saint-Fargeau. Une assemblée délibérante est composée de 87 membres conseillers émanant des élus des municipalités. Le maire en fait partie de droit. Seize commissions ont été nommées et sont dirigées chacune par un vice-président. Au sein de leur spécialité, elles débattent des projets et orientations qui font force de propositions votées par toute l'assemblée. Le devenir de notre commune étant de plus en plus dépendante des décisions prises au sein de l'EPCI il devient nécessaire de faire le point sur ce qui concerne la commune dans les décisions votées par cette instance.

#### Le budget

Le budget prévisionnel est adopté par 42 voix contre 40 et 3 abstentions marqué par des réductions de dépenses et une hausse de la fiscalité de 2,91% en moyenne. Cette augmentation doit apporter 200.954 € de recette supplémentaire.

#### Les compétences

Depuis la nouvelle législation (loi NOTRe) elles se divisent en obligatoires et optionnelles. Celles obligatoires sont l'aménagement de l'espace, le développement économique, la gestion de l'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets, la gestion des milieux aquatiques. Celles facultatives comme par exemple la voirie, l'assainissement, l'eau potable etc. seront rappelées lorsque le sujet sera abordé chaque fois que la commune sera concernée. Notons à ce sujet le vote définitif de l'assemblée nationale le 31 juillet concernant le transfert de l'eau et l'assainissement à l'EPCI. Cette compétence passera bien sous pavillon intercommunal, sauf si un quart des communes s'y opposent au sein de la communauté de communes. Mais ce droit de veto ne pourra subsister après 2026. Décision contestée par l'association des Maires Ruraux de France qui exprime « [...] la dévitalisation de l'échelon local et la confiscation de ses pouvoirs et de ses responsabilités. » Dans ce cheminement on aura compris que la liberté d'action des communes est mise en cause ainsi que la décentralisation. Bien que Sainpuits ne soit pas directement concerné par ce vote il est nécessaire de souligner la confiscation du libre arbitre des communes dans ses choix.

#### Les projets en cours

**Une piscine couverte à Toucy en 2021.** Le Conseil adopte le plan de financement avec 70 % des suffrages exprimés. Le but est la concrétisation de l'apprentissage de la natation au public scolaire, la pratique du sport et la santé, le renforcement de l'attractivité du territoire. L'étude prévisionnelle démontre un potentiel de 80 000 entrées annuelles. Le coût estimé à 6.606.040 € devrait être subventionné à hauteur de 40 à 50 %.

**La revalorisation des canaux.** Selon un axe Étang de Moutiers - Réservoir du Bourdon - Écluses de Rogny, le descriptif du trajet concerne les canaux et les ouvrages qui alimentent le canal de Briare. Le but est de favoriser le tourisme en potentialisant l'attrait que présentent le Pont-Canal et le programme de la « Loire à vélo ».



Le pont-canal de Briare

Les maisons éclusières deviendraient des lieux d'accueil ou d'hébergement. Le réservoir du Bourdon profiterait de nouveaux aménagements.



Maison éclusière

**Le tourisme.** Adoption d'une charte de balisage et d'une convention d'accueil de bénévoles pour sa mise en œuvre harmonisant ainsi les chemins de randonnée du territoire. Ouvertures de points d'informations touristiques à Rogny-les-Sept-Écluses et Guédelon.

Adoption d'une subvention à l'office de Tourisme de Puisaye-Forterre : 394 804 €.

#### Les finances

Cinq emprunts bancaires ont été adoptés pour l'aménagement de la zone d'activités de Saint-Sauveur-en-Puisaye, le financement de l'extension de la maison de santé amandinoise, l'opération de montée en débit, l'acquisition d'un bien immobilier, l'acquisition de parts sociales Yonne-Équipement. Le renouvellement d'une ligne de trésorerie de trois millions d'euros pour un an est adopté au taux de 0,3 % avec une commission d'engagement de 0,10 %.

D'autres souscriptions d'emprunts ont été adoptées qui apparaissent aux PV de la séance de juillet 2018. En particulier la réalisation d'un casier pour l'enfouissement des déchets (385 000 €) ou l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour le centre de compost à Ronchères (300 000 €).

#### Gestion des déchets

Un nouveau marché de collecte sera attribué. Il débutera en mars 2019 avec comme nouveauté **la collecte** au porte-à-porte **des emballages**. Les bio déchets seront collectés comme toujours une fois par semaine. Les déchets résiduels et les emballages seront collectés alternativement une semaine sur deux.



Les colonnes pour le verre et les papiers resteront sur les points d'apport volontaire. Des colonnes pour les emballages subsisteront seulement dans les déchetteries.

Le conseil décide du principe d'instaurer une redevance spéciale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les professionnels.

#### Santé

Le conseil accepte la réalisation d'aménagement de la maison de santé de Saint-Sauveur-en-Puisaye pour la création d'un cabinet de généraliste ou d'une autre profession de santé. D'autre part deux chirurgiens-dentistes doivent s'installer à Saint-Fargeau début 2019.

À Saint-Amand-en-Puisaye, la maison de santé s'est agrandie de 70 m<sup>2</sup> au sol. Actuellement opérationnelle cette extension abrite le nouveau cabinet de la kinésithérapeute, un bureau pour un médecin généraliste ainsi qu'un espace disponible à l'étage pour des besoins futurs. Cette opération d'un coût de 305 000 € a obtenu des financements de la part de l'État, de la Région et du département de la Nièvre.



Travaux d'extension de la maison de santé de Saint-Amand-en-Puisaye

#### Taxes de séjour

Un nouveau mode de calcul pour les hébergements dits « non classés » ce qui est actuellement le cas à Sainpuits devra être appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le montant de la taxe correspond à 5 % du coût de l'hébergement par personne et par nuitée (les enfants mineurs sont exonérés), dans la limite du plafond applicable, soit 2,30 euros. À cette taxe de séjour encadrée par la loi, le département de l'Yonne a décidé, lors de son assemblée du 15 mars 2018, d'instaurer une **taxe de séjour additionnelle départementale** qui sera de 10 % du montant de la taxe de séjour : elle est recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe de séjour à laquelle elle s'ajoute.

### DEUX EXEMPLES DE CALCULS

**Cas n° 1 ■ 4 personnes** séjournent dans un hébergement non classé dont le loyer par nuit est fixé à 150 €.

a) **La nuitée** est ramenée au coût par personne (que ces personnes soient assujetties ou exonérées) :  $150 \text{ €} / 4 = 37,50 \text{ €}$ .

b) **La taxe** est calculée sur le coût de la nuitée recalculée (plafond applicable : 2,30 €) :  $5\% \text{ de } 37,50 \text{ €} = 1,88 \text{ €}$  par nuit et par personne.

**Comme  $1,88 \text{ €} < 2,30 \text{ €}$ , la taxe est de  $1,88 \text{ €}$ .**

c) Chaque personne assujettie paye la taxe. **Pour 4 personnes** assujetties, la taxe de séjour sera de :  $1,88 \text{ €} \times 4$  soit  **$7,52 \text{ €}$  par nuitée pour le groupe**

d) La taxe additionnelle départementale sera de :  $7,52 \text{ €} \times 10\% = 0,75 \text{ €}$

e) **Le montant total par nuitée sera donc de :  $c + d = 8,27 \text{ €}$**

*Pour un couple avec 2 enfants mineurs, la taxe collectée sera de :  $1,88 \text{ €} \times 2$  soit  $3,76 \text{ €} + 0,37 \text{ €} = 4,13 \text{ €}$  par nuitée pour le groupe.*

**Cas n° 2 ■ 3 personnes** séjournent dans un hébergement non classé dont le loyer est fixé à 150 €.

a) **La nuitée** est ramenée au coût par personne (que ces personnes soient assujetties ou exonérées) :  $150 \text{ €} / 3 = 50 \text{ €}$ .

b) **La taxe** est calculée sur le coût de la nuitée recalculée (plafond applicable : 2,30 €) :  $5\% \text{ de } 50 \text{ €} = 2,50 \text{ €}$  par nuit et par personne.

**Comme  $2,50 \text{ €} > 2,30 \text{ €}$ , la taxe est plafonnée à  $2,30 \text{ €}$ .**

c) Chaque personne assujettie paye la taxe. **Pour 3 personnes** assujetties : la taxe de séjour collectée sera de :  $2,30 \text{ €} \times 3$  soit  **$6,90 \text{ €}$  par nuitée pour le groupe**

d) La taxe additionnelle départementale sera de :  $6,90 \text{ €} \times 10\% = 0,69 \text{ €}$

e) **Le montant total par nuitée sera donc de :  $c + d = 7,59 \text{ €}$**

*Pour un couple avec 1 enfant mineur, la taxe collectée sera de :  $2,30 \times 2$  soit  $4,60 \text{ €} + 0,46 \text{ €} = 5,06 \text{ €}$  par nuitée pour le groupe.*

Dans le cas où vous souhaiteriez avoir des explications complémentaires, vous pouvez contacter madame Audrey Gasset à l'adresse suivante : a.gasset@cc-puisayeforterre.fr ■

# Le département de l'Yonne et la Région



## La région en quelques chiffres

La région Bourgogne-Franche-Comté dont fait partie Sainpuits comprend maintenant huit départements avec les départements francs-comtois dont le Jura, le Doubs la Haute-Saône et le Territoire de Belfort qui viennent s'ajouter aux départements bourguignons (Yonne, Nièvre, Côte-d'Or et Saône-et-Loire). Ces huit départements représentent une population de 2 820 000 habitants, une superficie de 47 784 km<sup>2</sup> avec 3 831 communes dont 25 font plus de 10 000 habitants. 868 km d'autoroutes la parcourent avec 1 951 km de lignes TER. Une frontière la sépare de la Suisse sur 230 km.



## Quelles sont les compétences de la Région ?

La présidente Marie-Guite Dufay, élue par les conseillers régionaux fixe les priorités et le budget. Son bureau est composé de 15 vice-présidents et de 100 élus composant l'assemblée régionale. Les compétences concernent les sujets majeurs tels que l'économie, les transports, la culture, la formation, la solidarité.

Un exemple récent de l'engagement de la Région est la signature donnée au contrat « Canal de Bourgogne » dans le but de développer le tourisme fluvial. Avec ce contrat de cinq ans, la Région apporte un financement à hauteur de 40 %, soit près d'un million d'euros par an. Parmi les projets envisagés, citons l'aménagement des ports, la réalisa-



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

tion d'une capitainerie, une boucle de vélo-route, des espaces publics et le développement touristique de sites historiques.

Dans le domaine économique, la Région a contractualisé un partenariat avec les intercommunalités pour accompagner les territoires dans les programmes d'implantation de l'immobilier ou de ceux d'extension des entreprises. Pour aider les entreprises à exporter et en attirer des nouvelles, la Région souhaite ainsi développer une véritable politique d'internationalisation en coordination avec la chambre régionale de commerce et d'industrie.

Dans le domaine de l'accès au très haut débit le réseau régional radio *Rcube-THD* la région est pionnière grâce au déploiement d'Internet sans-fil dans l'attente de la fibre optique. Quatre cents communes bénéficient déjà de cette technologie.

## Et l'Yonne dans tout ça ?

Le conseil départemental de l'Yonne est composé de 42 conseillers. Il intègre 3 arrondissements et 21 cantons.

La loi du 27 janvier 2014 désigne le département comme « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Le coût financier de ses interventions représente plus de la moitié de son budget de fonctionnement. Son cœur de compétences se trouve donc réaffirmé.

Sainpuits se situe dans le canton de Vincelles avec ses deux conseillers élus M<sup>me</sup> Christiane Lemoine et M. Yves Vecten. Le rôle des conseillers est celui de relais pour accompagner au mieux, et avec équité les élus, les responsables associatifs, les habitants dans la concrétisation de leurs projets. Ceux-ci sont divers et

actuellement les priorités concernent le numérique (le très haut débit) et l'installation des médecins. Suivent l'économie, le tourisme en complément de la Région, l'éducation, l'aménagement du territoire. L'histoire de l'Yonne est celle aussi de curiosités encore peu connues découvrant les vestiges d'un récif corallien qui s'est développé il y a 150 millions d'années dans une mer chaude peu profonde dont le retrait il y a 65 millions d'années a laissé les traces de colonies d'animaux marins faisant la mémoire du territoire. « Bien vivre dans l'Yonne » conforte la découverte des petits lieux qui animent la campagne. ■

# Les conseils municipaux

Extraits des comptes-rendus de séances



## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 septembre 2018

■ **Demande de subvention régionale EFFILOGIS** et signature du contrat de maîtrise d'œuvre auprès de HOGÉ VINCENT ROSI.

### ■ Poste d'ATSEM

Dans le cadre de la suppression des NAP, le poste d'ATSEM à 33,5/35<sup>e</sup> est supprimé et un poste d'ATSEM à 25,75/35<sup>e</sup> est créé.

■ Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers

### ■ Dématérialisation des marchés publics

Adhésion au GIP Territoire numérique Bourgogne-Franche-Comté

■ **Prix du repas à la cantine** : 3,25 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

■ **Travaux de mise en accessibilité** : l'entreprise Damotte est retenue.

■ **Chauffage dans les logements** : montants maintenus

■ **Allocation scolaire** : 23 € pour les collégiens et 46 € pour les étudiants

■ PLUI : Xavier Parent et Florent Caillon

■ Prix de location de la salle des fêtes maintenu.

■ Convention avec le SDIS : Décision reportée.

■ **Affaires diverses** :  
- Jean-Michel BARDOT est désigné comme référent randonnée.  
- Puits des Cours : margelle à remplacer.

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 décembre 2018

■ **Présentation de la participation** : intervention du lieutenant Fauconnet à l'occasion des vœux du maire le 12 janvier 2019.

■ **Maison Baron** : mission de maîtrise d'œuvre du bureau d'études PYXAIR acceptée pour un montant de 2 800€ HT.

■ **SDEY** : avis favorable pour un contrat de 12 mois.

■ **Voirie** : convention avec l'intercommunalité acceptée à l'unanimité

■ **Adhésion ANC** : retrait de la délibération

■ **Cession de terrain pour 1 € symbolique au champ du Gourd par J.-L. Cavoy** : acceptée.

■ **Acquisition d'un véhicule électrique** : acceptée.

■ **Station de vélos électriques** : pour information.

■ **Borne recharge électrique** : pour information.

■ Demande de subvention de AFM TÉLÉTHON.

### ■ Affaires diverses :

- **Accessibilité** : devis de Franck Mercky accepté.

- **Club des Aînés ruraux** : courrier proposé au club de l'amitié.

- **CLECT** : rapport et attribution de compensation acceptés à l'unanimité.

- **Réforme de la gestion des listes électorales** : Denis Pouillot suppléant du maire et Mathieu Bourgoin sont désignés à la commission de contrôle.

- **La margelle du puits des Cours** est commandée.

- **Portes du local technique** : en discussion.

## Brèves de village



**Les Resto-Marchés.** La saison estivale 2018 des Resto-Marchés n'a pas failli à sa réputation. Elle a battu ses records d'affluence avec il est vrai un été propice aux sorties des soirées tardives. Le karaoké a permis la découverte de nouveaux chanteurs inconnus mais aussi confirmés comme Janice sanépuisienne de cœur chanteuse de jazz. Pour la première fois la municipalité a pratiqué l'ouverture du jardin du presbytère ajoutant la note bucolique des nuits au clair de lune. C'est dans cet esprit qu'en 2019 à la même période les festivités se renouvelleront avec un apport de nouveautés dont vous aurez la primeur dans le prochain bulletin. Merci à tous car les acteurs qui apportent le côté convivial de l'évènement ce sont bien nos visiteurs. ■



**Défibrillateur.** Les habitants du village conviés à une séance de formation en octobre concernant la manipulation du défibrillateur nouvellement installé se sont réunis à la salle des fêtes sous l'égide du lieutenant-colonel Violot, pharmacien. C'est dans une ambiance détendue et studieuse que ce dernier exécuta les gestes de premier secours à personne en détresse laissant ensuite place à la démonstration pratique du massage cardiaque et l'utilisation du défibrillateur sous son contrôle. La démonstration de la gestion de l'urgence accessible à chacun a permis aux acteurs de ces travaux pratiques de repartir rassurés et d'acquiescer la certitude d'apporter dans ces conditions une aide dans le but de sauver une vie.



**Le LIFEPAK CR Plus.** Chacun a pu remarquer l'implantation d'un défibrillateur sur le mur sud qui borde la place des Tilleuls face à l'église. Son exposition ouverte à tous est contrôlée en cas d'effraction par alarme. Cette initiative de la part du conseil municipal correspond à un besoin vital de santé pour la population qui en cas de nécessité sera déterminant pour les premiers secours à personne en danger lors d'un arrêt cardiaque. Le patient doit être inconscient, respirer anormalement et ne donner aucun signe de circulation sanguine. Facile à utiliser et sans danger en cas de fausse manœuvre son transport sur le lieu d'intervention reste aisé grâce à son poids et son faible encombrement. Son fonctionnement est automatique. Lorsque les électrodes sont posées sur le thorax de la victime, le défibrillateur analyse son rythme cardiaque. Si un rythme traitable par choc est détecté, l'appareil donne l'instruction de délivrer ce choc qui se produit par l'intermédiaire des électrodes. L'impulsion délivrée correspond à la défibrillation. L'intervention se fait avec un accompagnement vocal de l'appareil qui donne les instructions nécessaires à un bon déroulement.

### Les étapes à observer

- 1) Observer les signes de non respiration : au niveau de la bouche et du thorax ;
- 2) Utiliser le défibrillateur si la victime ne bouge pas, respire anormalement ou pas du tout ;
- 3) Ouvrir près du patient le couvercle pour allumer l'appareil en appuyant sur « ON » ;
- 4) Exposer le thorax et si besoin nettoyer les deux zones d'application des électrodes ;
- 5) Les zones d'application à prévoir des électrodes sont en haut à droite de la poitrine et en bas à gauche du thorax sur une ligne virtuelle passant au niveau du cœur ;
- 6) Retirer les électrodes du sachet et les poser en appuyant fermement ;
- 7) Écouter la directive locale de l'appareil ;
- 8) Si nécessaire l'appareil décide le choc, il annonce alors d'appuyer sur le bouton clignotant ;
- 9) **Ne pas retirer les électrodes et ne pas les déconnecter jusqu'à l'arrivée de l'aide médicale d'urgence.** ■



## Brèves de village



**Gendarmerie.** Le lieutenant de gendarmerie Benjamin Fauconnet, nouveau chef de la communauté de brigades à Toucy a officialisé sa prise de commandement. Originaire d'Auxerre, après avoir assumé un parcours un peu partout en France, il rejoint l'Yonne où réside encore sa famille. La cérémonie d'acceptation a eu lieu dans la cour de la gendarmerie à Toucy puis les invités présents dont les adjoints de Sainpuits qui représentaient M. le Maire indisponible (accidenté) furent dirigés à la Halle aux grains.



Un discours de présentation clôtura l'évènement avec le chef d'escadron Guillaume Descaves et en présence d'un nombreux public qui précisa les priorités : *la sécurité des personnes, la lutte contre l'atteinte aux biens mais aussi la confiance avec les acteurs économiques, sociaux et les élus.* ■

**Listes électorales.** La réforme électorale entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec mise en place d'une commission de contrôle au plus tard le 10 janvier 2019. Le maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations. Le rôle de la commission est de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité de la liste électorale en réformant les décisions prises par le maire ou en procédant à l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Le maire peut présenter ses observations.



Dans notre commune soumise au statut de moins de 1 000 habitants la commission de contrôle est composée

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau ou à défaut du plus jeune conseiller municipal ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

La nomination des membres est faite par arrêté du préfet pour 3 ans et après chaque renouvellement du conseil municipal. ■

**Santé.** La maison de santé de Saint-Amand-en-Puisaye s'est agrandie de 70 m<sup>2</sup> au sol. Actuellement opérationnelle cette extension abrite le nouveau cabinet de la kinésithérapeute, un bureau pour un médecin généraliste ainsi qu'un espace disponible à l'étage pour des besoins futurs. Cette opération d'un coût de 305 000 € a obtenu des financements de l'État, de la Région et du département de la Nièvre. ■



**Participation citoyenne.** En coopération avec la gendarmerie, la démarche consiste à sensibiliser les habitants de la commune à leur protection. Le dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire en informant les forces de l'ordre de tout fait suspect ou particulier. La gendarmerie alertée selon un processus bien établi et respectant la vie privée de chacun est la seule force pouvant intervenir. Le lien social ainsi établi permet de renforcer la sécurité du village en complément d'autres actions contre la délinquance comme la surveillance du domicile lors de vacances, la tranquillité des seniors, les réunions de sensibilisation etc. La démarche étendue aux villages voisins permet de bénéficier d'une sécurité accrue par l'installation d'un maillage actif et protecteur. ■



La démarche étendue aux villages voisins permet de bénéficier d'une sécurité accrue par l'installation d'un maillage actif et protecteur. ■

### Vandalisme

Dans la nuit du 12 au 13 décembre le sapin de Noël de la commune a été vandalisé. Les dégâts étant trop importants et les délais trop courts nous ne pourrions pas commander de nouvelles décorations pour cette année. ■



## Brèves de village



**Médaille et récompense.** À l'occasion de la Sainte-Barbe, patronne des pompiers, Isabelle Guinault a reçu le diplôme d'équipier pour secours à personne. Jean-Michel Bardot pour ses 20 ans de service a été décoré de la médaille d'argent en présence du chef de corps, le lieutenant Denis Pouillot et du maire. Conformément à la tradition la cérémonie fut suivie d'un repas festif de l'association où furent conviés l'équipe, les pompiers retraités, leurs épouses, la municipalité en présence de l'ancien maire Jean-Marie Caillon. ■



### Chauffage

Quelle option prendre pour une meilleure performance de chauffage ?

Les études réalisées en 2018 ont permis d'estimer le coût de l'énergie nécessaire à une habitation de 4 personnes occupant 100 m<sup>2</sup> dans notre région pour le chauffage et pour la production d'eau chaude sanitaire.

Ce coût est ramené au kWh et selon le type de combustible le tableau qui suit permet de comparer les différences notables qu'il faut connaître pour faire des économies.

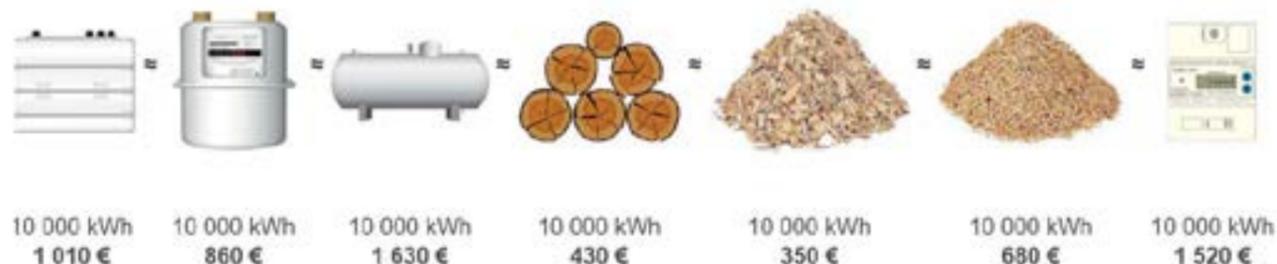
Si on se base sur une consommation annuelle de

16 000 kWh l'électricité générera une facture de 2 432 €, le propane 2 608 €, le fioul 1 616 €, les granulés bois en sac 1 168 €, les bûches 688 €. Seul le soleil ne coûte rien et fait un score parfait. Si on mesure la pollution CO<sub>2</sub>, le fioul reste le plus polluant avec 4 800 kg d'émission, suivi par le propane avec 4 112 kg et l'électricité avec 2 880 kg.

Rien n'étant parfait, il faudra corriger le coût calculé avec celui de l'installation de la chaudière, le prix négocié du combustible, le rendement de l'appareil et sa maintenance.

Les tableaux ci-dessous donnent pour l'un la comparaison du coût par kWh/h des différentes énergies et pour l'autre l'équivalent en poids pour 10 000 kWh/h. ■

Énergie	Coût (€/kWh)
SOLEIL	0€/kWh
BOIS DÉCHQUETE	0,0354€/kWh
BOIS BUCHES	0,0436€/kWh
GRANULÉS BOIS Vrac	0,0696€/kWh
GRANULÉS BOIS SAC	0,0736€/kWh
PAC GÉOTHERMIQUE	0,074€/kWh
GAZ NATUREL	0,086€/kWh
FIUOL COMBUSTIBLE	0,1016€/kWh
GAZ PROPANE	0,1632€/kWh
ELECTRICITE	0,152€/kWh
PETROLE POUR POELE	0,167€/kWh



## La vie des associations

**Club de l'amitié.** Comme chaque année le repas annuel des membres du club de l'amitié a lieu en novembre. Cette année à l'initiative de la présidente M<sup>me</sup> Françoise Baron, un représentant de la commune était invité et c'est avec cordialité que l'adjoint le plus âgé se rendit *ex temporis* au restaurant de Bouhy, lieu privilégié s'il en est. Le discours de la nouvelle présidente sanépuisienne fut un rappel des activités de l'association et surtout l'évocation de l'ami dont l'absence n'est jamais définitive grâce au souvenir.

L'ambiance bon enfant permet d'oublier l'inquiétude provoquée par la baisse des retraites dont la nouvelle CSG est responsable associée à la sous-indexation de la revalorisation. L'adjoint présent remercia la participation active de certains seniors qui répondent présents pour réaliser avec patience les travaux de décorations qui ravivent les couleurs des manifestations festives du village.

Il fut rappelé les rendez-vous prochains du loto en novembre et pour 2019 la dégustation à table du « Coq au vin » le 3 février suivi par le concours de belote le 14 avril.

Tout le monde reparti sainement après avoir profité de l'eau du puits pour ne pas anticiper l'au-delà. ■

**Le comité des fêtes.** Sa présidente M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Marlin après une année 2018 bien remplie vous communique les prochains événements prévus pour cette année. Une page spéciale « photos » dans le bulletin rappelle le défilé exceptionnel qui sous son égide et avec le concours de tous, comité, chasseurs, pompiers et particuliers anima les rues du village lors de la Madeleine. Voici les dates à retenir sont pour 2019 :

- samedi 12 janvier : fête des sapins et galette des rois ;
- dimanche 3 mars : la Foire de Mars ;
- samedi 27 avril : vide-greniers aux Cours ;
- vendredi 21 juin : Fête de la musique ;
- du samedi 20 au lundi 22 juillet : fête de la Madeleine ;
- en octobre pour le loto, la date reste à affiner (soit le dimanche 13 octobre ou le dimanche 20 octobre).

Pour la **Fête de la musique** nous aurons le groupe **CELTI FORT'AIR** entre autres.

Pour le **vide-greniers** du 27 avril nous réunirons les gens du hameau pour organiser le bon déroulement.

L'assemblée générale se fera après la Foire comme à l'habitude ; elle sera ouverte à tout le village. ■

**Sainpuits Raugé-toi.** Dans le cadre de l'esprit associatif associant l'efficacité et la convivialité le président JM Bardot et son bureau ont proposé les prochains rendez-vous de l'association pour 2019. Il a été adopté le programme suivant :

- 18 janvier : assemblée générale à 19h à la mairie ;
- 26 janvier : concours de coïncée à 14h à la salle des écoles (réservation au 06 85 66 83 11 ou 06 77 27 80 72) ;
- 1<sup>er</sup> février : soirée Jeux de la Chandeleur à 19h à la salle des fêtes ;
- 25 mai : *Autour du bourg*. Randonnée nocturne avec soupe à l'oignon.
- 1<sup>er</sup> juin : concours de belote ;
- 31 août : *Autour du bourg*. Marche et découverte sur le thème des puits et des croix de Sainpuits ;
- 26 octobre : marche (le parcours sera préciser dans le prochain bulletin).

Cette nouvelle dynamique axée sur la détente, les jeux et les marches traduit l'image accueillante de Sainpuits déjà affichée et reconnue grâce à sa fête communale « *La Madeleine* » en Juillet et ses *Resto-Marchés* pendant l'été. ■

**Théâtre.** Éric et Catherine Duchemin nous font part des prochaines réalisations prévues pour 2019. En ces temps difficiles la représentation de pièces légères nous apportera le divertissement nécessaire pour sourire.

La compagnie des « *Mots-Dits* » nous propose le week-end du 6 avril « *Le Fil à la Patte* » de Feydeau un must de finesse et d'humour enjoué qu'il ne faut pas manquer.

Le 18 mai, *TOPH et NANOCH* viendront nous chanter des beaux textes aux couleurs printanières au parfum léger de révolte remplis d'humanité n'excluant pas l'humour. En ouverture du spectacle deux jeunes artistes de Saints-en-Puisaye nous proposeront leur univers musical accompagnant leur création de textes pour un vrai plaisir d'écoute.

À une date plus tardive qui vous sera communiquée en temps voulu nous recevrons le clown *Auguste Otto* dont l'art de la maladresse feront rire petits et grands.

Bravo à Éric et Catherine dont le dévouement et l'efficacité ne sont plus à compter. J'appelle les Sanépuisiens qui ne connaissent pas ces représentations à les découvrir pour leur plaisir. Loin du conformisme de la soirée télé habituelle ces soirées sont conviviales et une véritable découverte du monde du spectacle à domicile. La salle des fêtes en est le lieu privilégié. Le théâtre est la fenêtre ouverte sur la société, les comportements, le comique comme la tragédie, la peinture des mœurs et la compréhension de la vie. C'est un moment privilégié effaçant le quotidien et apportant la connaissance, dans un décor approprié, des autres. Merci pour vos vœux que nous transmettons aux habitants et à notre tour nous vous attendons avec impatience pour les nouvelles représentations. ■





## La chapelle de Sainpuits

S'il est un édifice dont la discrétion doit retenir l'attention à Sainpuits c'est bien sa chapelle bien nommée Notre-Dame-de-Lorette. Centre historique majeur de la commune, le bâtiment au ton rouge orangé offre au regard une architecture originale avec son façonnage de briques anciennes. Certains de ses traits attirent l'attention comme les briques vernissées au décor de losange. Propriété de la commune la chapelle est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques ainsi que l'enclos qui l'entoure par l'arrêté en date du 2 mars 1987. Elle fut érigée sous le règne de François I<sup>er</sup> vers 1520-1530 réplique conforme de la *Santa Casa* de la vierge Marie située dans la basilique Notre-Dame à Loreto en Italie. Elle servit à baptiser les nouveau-nés malades menacés de mort ou mort-nés et fut aussi le but final de pèlerinage pour les nourrices et les femmes enceintes.



Sainpuits - Notre-Dame-de-Lorette

### L'HISTOIRE

Le début du siècle correspond à la période de la Renaissance. La France va s'inspirer du style nouveau qui règne en Italie. L'armée française s'y bat contre Charles Quint pour la conservation de la Bourgogne et les seigneurs qui suivent le roi apportent leur aide comme le fit certainement le comte de Saint-Fargeau qui rapporta sans doute les plans exacts de la *Santa Casa* afin de bâtir à Sainpuits la demeure virgine. La similitude de la construction des murs avec ceux de l'église ou du beffroi de Saint-Fargeau apporte un élément supplémentaire à l'origine commune de leur création : des motifs en losange avec la même nature de briques. Enfin si l'on revient à la vie de cette époque il faut



Saint-Fargeau - Le beffroi

noter qu'il existait des pôles de sacralité hors de l'église paroissiale d'où la naissance des chapelles dont certaines comme Sainpuits donnent lieu à des pèlerinages et font ressortir le caractère exubérant des pratiques religieuses des fidèles.

L'inflation des dévotions nouvelles sont celles concernant en priorité Marie ce qui explique la volonté de transposer la réplique de cette maison déjà transportée par des anges depuis Nazareth. Les architectes revenant d'Italie respectèrent lors de l'implantation de la demeure la demi-obscurité, l'emplacement des portes, le foyer et la légende qui la symbolisait.

### LES ÉVÈNEMENTS

**Le répit :** il permettait à un nouveau-né en mort apparente de recevoir le baptême et d'être inhumé en terre consacrée. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle on y constate quelques « répits mariaux ». C'est-à-dire des nouveau-nés moribonds qui au moment d'être baptisés *in articula mortis* manifestent un dernier signe de vie à la réception du sacrement. Les fidèles attribuent ce signe à une grâce mariale. L'enclos entourant la chapelle restera le cimetière où les enfants sont enterrés. Un événement est mentionné par l'abbé Lucas, curé du village, dans les années 1870 qui rapporte en consultant les archives de l'église datant de deux siècles en arrière « [...] un enfant de la paroisse d'Entrains, mort-né, et apporté dans ce béni sanctuaire, y a recouvré la vie, et peut recevoir l'incalculable bienfait du baptême. Ce fait merveilleux est attesté et signé par le curé de la paroisse qui en a rédigé l'acte afin d'en perpétuer la mémoire. »

**Le pèlerinage :** diverses raisons amenèrent les habitants de la région à effectuer des pèlerinages dont le but était la protection des nourrices et des femmes enceintes. La chapelle Notre-Dame-de-Lorette fut l'objet de dévotions sur la fertilité, le cours de la gestation, l'accouchement mais aussi l'allaitement. Notre village à l'orée du Morvan, dont la spécialité était de fournir des nourrices accomplies, fut perçu comme un relai de grâce nécessitant le déplacement des femmes concernées. Le statut de nourrice à l'époque était géré par des familles aisées qui recherchaient par nécessité l'allaitement généreux. Il avait un prix et permettait d'acquiescer une place jusqu'à Paris. Le culte et la croyance en Marie furent ainsi les raisons qui honorèrent notre chapelle en toute sincérité à l'époque.

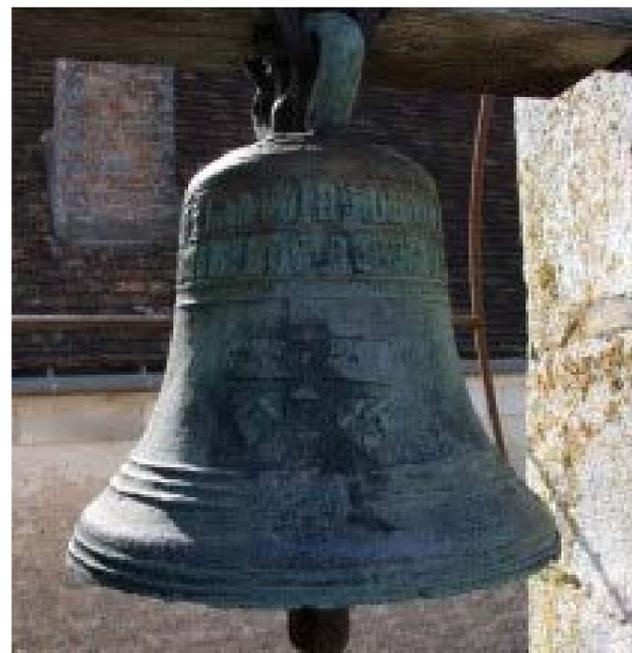
**L'EXTÉRIEUR.** Notre-Dame-de-Lorette est représentée par une statue maintenant à demi-brisée posée sur une large console. On peut y voir, sculptée, la « *Santa Casa* » de Lorette portée par deux anges et ornée de feuilles de laurier. Une seconde sculpture datant de 1682 au-dessus de l'entrée porte la sentence suivante :

SY L'AMOUR DE MARIE  
EN TON CŒUR EST GRAVÉ  
EN PASSANT NE L'OUBLIE  
DE LUY DIRE UN Ave

## La chapelle de Sainpuits



Un petit campanile abrite une jolie cloche en bronze datée de 1570 qui porte mention en caractères gothiques des noms de parrain et marraine, seigneurs de la Breuille avec leurs armoiries respectives : *Pol de LONGUEVILLE ET Charlotte de la FERTE*. L'inscription latine *IHS Maria pol-*



*lis charolus pro nobis* y figure que l'on peut traduire ainsi : « *Les grâces de la mère de Jésus pour nous de la lignée de Charles* » se référant ainsi au règne de Charles IX.

### L'INTÉRIEUR

L'abbé Lucas qui restaura en 1873 l'intérieur de l'édifice le trouva dans un état lamentable personne n'étant intervenu depuis sa construction. La voûte en bois était peinte en bleu d'azur parsemée d'étoiles d'or. Les peintures sont recouvertes d'un badigeon de chaux et sont irrécupérables. Les derniers sondages en présence de l'architecte M<sup>sr</sup> Leriche confirment qu'elles ont totalement disparues suite à la dernière restauration. L'abbé fit appel aux artisans locaux pour exécuter les travaux : le plâtrier Cornette d'Entrains, le menuisier Merlot Pierre pour le parquet, etc. Enfin signalons les œuvres d'art qui constituent un patrimoine culturel de premier ordre qui sont le complément d'un décor ancien valorisant :

- la statue en pierre polychrome de Notre-Dame-de-Lorette du XVI<sup>e</sup> siècle ;
  - la niche et la piscine liturgique du XVI<sup>e</sup> siècle ;
  - le bénitier en pierre gravée de 1648 ;
  - l'autel en bois de chêne et le carrelage de 1873 ;
  - les tableaux encadrés de scènes liturgiques obtenus grâce à la donation de Marie-Rose Albizzi ;
  - quatre vitraux du XIX<sup>e</sup> siècle ;
- ainsi qu'une foule de détails préservant l'intimité dans le chuchotement des anges de Loreto.



## Le transfert de l'ancien cimetière

(Source l'Univers de 1867)

« La commune de Sainpuits, de l'ancienne province de la Puisaye, est un village d'environ 900 âmes, village ancien, groupé autour d'une vieille église, entourée elle-même d'un cimetière. Il n'y a pas longtemps qu'on enterrait encore au vieux village de Sainpuits mais enfin le vieux cimetière étant devenu insuffisant, un autre fut créé. Rien de plus correct. En pareil cas, l'usage partout suivi et le respect des morts veulent que le cimetière alors demeure intact pendant quelques années, au bout desquelles les familles peuvent relever leurs morts c'est-à-dire exhumer les ossements que le fossoyeur peut retrouver et les transporter au cimetière nouveau. Alors seulement a lieu la désaffectation de l'ancien cimetière. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées à Sainpuits. S'il faut en juger par l'incroyable récit de la revue locale de la Bourgogne jamais la timidité des honnêtes gens et l'audace illimitée d'un parti qu'on ne qualifie plus n'auraient causé d'aussi odieux et hideux scandale. Le conseil municipal, dans une pensée de respect pour les souvenirs pieux de toutes les familles, avait voté le transport total des terres superficielles de l'ancien cimetière dans le cimetière nouveau placé un peu en-dehors du village. Le préfet avait lui-même régulièrement approuvé cette délibération, devenue exécutoire. Hélas trois élus trouvèrent plus avantageux pour la caisse communale de mettre en vente par lots ces terres. Contre le vœu formel de la majorité du conseil et de la majorité du village, le trio réussit par ruse et illégalement à présenter une seconde délibération au Préfet contraire aux obligations légales et au droit. Celui-ci signa sans aucun examen un arrêté approubatif dans l'immédiat. Les honnêtes gens surpris et désolés n'eurent ni le temps de se reconnaître ni de protester. Tout cela s'est résolu, accompli malgré l'insistance générale des habitants du pays, offrant vainement argent, chevaux et voitures pour assurer le transport des terres à l'asile des morts, sans frais pour la caisse communale. La vente par lots aux enchères eut lieu immédiatement. Et cela malgré la loi qui leur défendait à peine de nullité, malgré la pudeur s'ils avaient été capables d'en avoir ! Le sacrilège de profanation est rapporté par « La Bourgogne » confirmé par le maniement et le chargement sur des tombereaux de cette terre apportée ailleurs.

Signes de réprobation, silence farouche, visages moroses ou indignés des habitants ! »

Telle fut rapportée l'ambiance lors du transfert du cimetière à cette époque des années 1870.

### Le nouveau cimetière

Malgré ce triste roman ce nouveau cimetière toujours actuel fut réalisé grâce à la donation par le baron Joseph Cré-

pin de Havelt le 13 février 1866, maire de Sainpuits, d'une pièce de terre de 34 ares nommée les « Garennes » avec une réserve de cent mètres carrés pour le donateur et sa famille après délibération du conseil municipal du 10 mai 1863 ayant demandé l'autorisation d'acquérir. Le notaire de Thury établit l'acte définitif. La première construction des murs date de 1866 ce qui nécessita une augmentation des impôts. La première concession date de 1871. L'entretien des murs nécessita leur reconstruction en 1908.

Ci-dessous le plan relevé en 1876 sur lequel la préfecture demande de choisir l'emplacement des tombes de deux soldats du village morts lors de la guerre de 1870. En effet la loi imposait de réunir les restes des deux soldats concernés dans une fosse de deux mètres dont l'Etat possèdera la concession perpétuelle à moins que les familles n'aient acheté le terrain ou que la commune ne la lui cède gratuitement.

« Enfin veuillez, monsieur le maire, le moment venu de faire transporter avec soin sur les nouvelles tombes les insignes et objets existants sur les anciennes et de conserver les inscriptions que le temps a conservé. »



## Loisirs

### HORIZONTAL

- 1) Elle fit une visite à Lourdes et dans une chanson elle est très chouette.
- 2) Parcourue – Son copain s'appelle Hardy
- 3) Lessive – Maréchal yougoslave
- 4) Nenni – Parfois artificiel...
- 5) L'esprit peut l'être
- 6) Fagacée – Devant
- 7) Béatitude – Sodium
- 8) Marque le lieu – nouvelle lune
- 9) Tantale – Chapelle du Vatican
- 10) Chanteuse ou étoile – Avec

### VERTICAL

- A) Nom de vache ou diminutif de blanc
- B) Monnaie – Ancien – Champion
- C) Variété de pomme
- D) État second
- E) Airs ou aspects – Pronom
- F) Certes – Vers Bayonne – Taille
- G) Posséda – Retire
- H) Amour d'Iseut
- I) Persévérant – accessoire de marche
- J) Prénom féminin – A jouer

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2				■						
3						■				
4				■			■			
5		■							■	
6						■				
7							■			■
8		■			■			■		
9			■							
10								■		

## Multi-services BLANCHARD

### Changement d'horaires au 1<sup>er</sup> janvier 2019



Bar-Tabac

Station-Service :

**ouvert 7/7 de 7h00 à 20h30**

Dépannage d'épicerie possible l'après-midi depuis l'espace Bar



Fermé le mercredi après-midi

Épicerie et dépôt de pain :

**ouvert 7/7 de 7h30 à 13h00**

La société  
Ludo Transport  
vous présente  
ses meilleurs vœux  
pour l'année 2019



SARL LUDO Transports - Les Minerottes - 89520 SAINPUITS



**AXA** **AGENCE BAILLAT SIMON CLEMENT**

Proximité

Prévention

Réactivité

Expertise

agence.couson1@axa.fr  
03.86.45.53.61

@Agence\_AXA\_BSC @baillat.simon.clement @Vincent Clément

**COMMECY  
AUTO**

**GARAGE AUTOMOBILE**

89520 SAINPUITS

Tél. 03 86 74 66 28 - Port. 06 81 64 44 29

Réparation toutes marques - Atelier de mécanique

Dépannage 7j/7

Motoculture



**SARL DAGUET ÉLECTRICITÉ - 06 75 02 54 97**



Électricité  
Climatisation  
Alarme  
Antenne TV  
Motorisation  
Téléphonie  
Réseau Ethernet

**Pascal VENEROSY**  
06 75 02 54 97  
sarldaguetelec@outlook.fr

9, rue du Couvent  
89520 Sougères-en-Puisaye

# Hymne d'une Sanépuisienne aux combattants morts pour la France

La demande d'anonymat est respectée par la rédaction pour cette évocation du centenaire de 14-18

**LUNDI 11 NOVEMBRE 1918**

Les yeux embués, fixés sur cette pierre  
Où sont gravés vos noms et prénoms  
Vous, nos AIEUX, nos POILUS  
Ayant affronté l'ennemi  
Vous êtes morts pour la Patrie  
Tombés au Champ d'Honneur  
Comme il est écrit dans les livres d'histoire  
Vous êtes morts pour la Gloire  
SOLDATS, vous êtes venus du monde entier  
Faire la guerre, horrible guerre  
Cette guerre de quatre longues années  
Vous vouliez la gagner  
Maris tant désirés  
Fils tant choyés  
Frères tant aimés  
Vous partiez à l'assaut, au combat, à la mort  
Juste le temps sur une photo froissée  
De déposer un doux baiser  
Juste le temps d'effleurer une dernière fois  
De votre main la lettre écrite par l'être chéri  
Très vite, il fallait franchir les barbelés  
Mais l'obus, la mitraille  
Vous ont déchiré les entrailles  
Vous étiez en enfer  
Dans cette terre de France ou d'ailleurs  
Cette terre de feu gorgée de boue et de sang  
Où vous avez rendu bien trop jeunes  
Votre dernier soupir  
Un soupir brusque  
Un soupir dans le délire  
Lundi onze novembre mille neuf cent dix huit  
Enfin, enfin une lueur de bonheur  
Sur le champ de bataille, la clameur  
Un étrange frisson parcourt les corps fatigués  
La grande guerre vient de se terminer  
Vous qui avez survécu à l'horreur  
Vous restés debout, mutilés, meurtris dans votre chair  
Vous avez la crainte, la peur de rentrer au Pays  
Mais sur le chemin du retour  
Un doux bonheur vous envahit  
VOUS, les sauveurs de notre Patrie.

